



**FEDERATION DEPARTEMENTALE POUR LE TRANSPORT
DES ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC DU TARN**

**ATTESTATION DE STAGE
ANNÉE SCOLAIRE 2021 - 2022**

Règlement départemental général

Article 4.7

Le transport vers les lieux de stage ou les ateliers relais peut faire l'objet d'une prise en charge sur les services spéciaux scolaires ou l'ensemble du réseau Tarn Bus organisés par le département, **d'une durée maximale de 15 jours (renouvelable 1 fois)** sous réserves des places disponibles dans les véhicules, pour les élèves ayant droit au transport scolaire.

Le représentant légal de l'élève doit effectuer une demande de prise en charge en utilisant ce formulaire au minimum 10 jours ouvrés avant la date du transport. Ce formulaire est à retourner à la FEDERTEEP complété et signé.

Renseignements concernant l'élève

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
Tél. : Email :

N° de la carte FEDERTEEP / PASTEL : _ _ _ _ _

Régime de l'élève : Interne Demi-pensionnaire

Etablissement scolaire fréquenté :

Renseignements concernant le stage

Raison sociale et adresse de l'entreprise accueillant le stagiaire :

Périodes du (ou des stages) :

du au.....

du au.....

du au.....

du au.....

du au.....

du au.....

du au.....

SERVICE(S): SPECIAL S_ _ _ _
 LIGNE REGULIERE _____

Arrêt souhaité :

Arrêt affecté :

Cachet de l'établissement :

Le responsable de l'établissement,
Certifie exact
Fait à, le.....